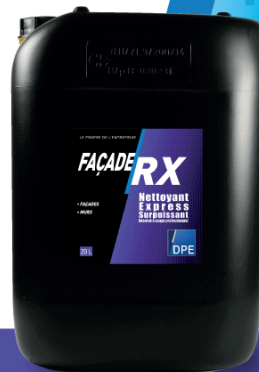


FAÇADE RX

- FAÇADES
- MURS

Nettoyant Express Surpuissant Réservé à un usage professionnel



Description :

FAÇADE RX est un nettoyant façade express, surpuissant, particulièrement adapté aux enduits monocouches même très encrassés

Mode d'emploi :

- Produit prêt à l'emploi
- Application par pulvérisation basse pression (1-2 bars)
- Temps d'application : le produit doit être laissé 15 à 30 minutes sur la surface
- L'application doit être suivie d'un **rincage obligatoire** dès apparition de l'effet désiré

Conseils pratiques :

Pour une propreté durable dans le temps il est possible d'appliquer après traitement et séchage un biocide de type **HALTO M 25**, **PREVI M500**, **SOLU M410H** ou **SOLU M150** ou alors une protection hydrofuge de type **STARFUGE AQUA** ou **STARFUGE R**

Consommations :

Dose d'application : 0.3 L/m²
DLU : 6 mois

Précautions :

- Protéger la végétation et les surfaces sensibles aux produits alcalins ainsi que les autres surfaces non concernées par le nettoyage
- Attention aux projections accidentelles
- Ne convient pas pour les toitures en ardoises artificielles ou en présence de crochets et gouttières en acier galvanisé ou zingué
- Effectuer un essai préalable
- Ne pas appliquer par grand vent ou sur des surfaces gelées
- Ne pas réutiliser l'emballage
- Éliminer l'emballage vide et le produit non utilisé conformément aux prescriptions de la réglementation locale en vigueur

Conditionnement :

20L

Hygiène et sécurité :

- CORROSIF
- Lire attentivement l'étiquette et la fiche de donnée de sécurité
- Formule enregistrée auprès du SYNAPSE

Caractéristiques techniques :

Densité : 1.21 environ - pH : 14

Stockage :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la chaleur, de la lumière dans un endroit bien ventilé. Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garanties implicites ou formelles. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Instruction pour l'élimination :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Version n°1 du 18/02/2021



Fabricant de produits pour le décapage, le nettoyage et la protection

Z.A. du Gifard 3 - CS 10022 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - Fax : 02 99 37 70 62 - accueil@dpe.fr - www.dpe.fr